

au menu

- **Union européenne : perspectives agricoles pour 2020**
- **Révision de la Politique agricole commune dans l'Union européenne**
- **Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce**

Union européenne : perspectives agricoles pour 2020

Un rapport présenté par la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne dévoilait les perspectives agricoles à l'horizon de 2020. Ainsi, en tenant compte de la révision de la Politique agricole commune, des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, du budget européen et des conditions du marché, les revenus des agriculteurs pourraient augmenter en moyenne de 20 % par rapport à 2010. Toutefois, les revenus des producteurs des nouveaux États membres afficheraient une croissance nettement supérieure (45 %) à celle des revenus des exploitants agricoles des États membres plus anciens (10 %).

En outre, des experts indiquent que les céréales et les oléagineux seraient les cultures qui tireraient le mieux leur épingle du jeu. En effet, ils prévoient une hausse des revenus de plus de 11 %, par rapport à 2010, pour les exploitants céréaliers, hausse soutenue notamment par la production de bioéthanol et de biomasse qui triplerait de volume. En ce qui a trait aux oléagineux, la croissance s'apparente à celle des céréales, mais il est possible que la production ne comble pas les besoins du marché intérieur. L'Union européenne (UE) pourrait donc être encore très dépendante des importations pour ce qui est de l'alimentation animale.

En ce qui concerne la filière animale, les conditions se révèlent moins favorables dans les secteurs bovin, ovin et caprin, où l'on risque d'enregistrer des baisses de production et de recourir aux importations. À l'opposé, les experts évaluent à 6,3 % l'augmentation de la production de porc et à 6,8 % celle de la volaille. Quant au secteur laitier, il semble que l'abolition des quotas en 2015 aura peu d'effet sur les livraisons de lait, puisque les mêmes experts estiment que la hausse de la production de 2010 à 2020 sera de 5 %. De plus, le fromage et les produits laitiers frais progresseraient respectivement de 10 % et de 8 % sur le plan de la production. Enfin, les experts concluent que l'UE conservera sans doute ses parts de marché dans les échanges commerciaux de fromages (30 %), alors que les parts de marché pour la poudre de lait pourraient accuser une baisse de 3 % et passer de 24 à 21 %.

Source : « Situation plutôt favorable pour les producteurs européens d'ici la fin de la décennie », *Agra Europe*, 17 janvier 2011.

Révision de la Politique agricole commune dans l'Union européenne

Les discussions sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) se sont poursuivies en février relativement à la mise en place d'outils de gestion des risques, en relation avec le développement rural (qui est le deuxième pilier de la PAC). Visant à contrer la volatilité des prix, ces outils seraient mis à profit dans les cas d'une diminution des revenus de l'ordre de 30 % (baisse compensée à hauteur de 70 %) et financés à la fois par l'Union européenne (UE), les États membres et les producteurs. La Commission européenne a évoqué également l'opportunité d'analyser des mesures et des moyens mis en œuvre au Canada et aux États-Unis en vue d'une possible adaptation au contexte européen.

La majorité des États membres se sont dits ouverts à ces suggestions. Toutefois, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark ont manifesté de

la réticence, en soutenant que les systèmes de soutien existants se révèlent suffisants et que le dispositif proposé est susceptible de provoquer une distorsion de la concurrence et d'engendrer une complexité supplémentaire et des coûts additionnels. Le Royaume-Uni, l'Irlande et la Bulgarie ont pour leur part indiqué être en faveur d'un système facultatif, tandis que la Belgique et l'Irlande prônent un système simple et flexible. De surcroît, certains États membres ont formulé des réserves quant à la compatibilité des instruments mis en avant avec les éléments de la « boîte verte » de l'OMC.

Enfin, il reste de nombreuses divergences quant à la répartition de l'aide et des critères à remplir. Si certains États membres donnent la priorité à la superficie des exploitations à titre de base de calcul, d'autres demandent que les critères liés au niveau de vie ou aux références historiques soient pris en considération. Les États membres sont encore plus divisés sur la question du renforcement des rendements sur le plan environnemental, qui impliquerait une composante écologique obligatoire (rotation des cultures, couverts végétaux, etc.) dans les paiements directs.

Rappelons que l'échéance de la révision de la PAC est fixée à 2013.

Source : « Une majorité d'États membres favorable à l'instauration d'outils de gestion des risques », *Agra Europe*, 14 février 2011.

Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce

L'année 2011 fournit un contexte politique favorable pour conclure le cycle de Doha, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en raison de l'absence d'élections dans bon nombre de pays de premier plan (ex. : États-Unis, Brésil, pays membres de l'Union européenne). Les signaux forts envoyés par les dirigeants politiques au sommet du G-20 de novembre 2010 à Séoul et répétés à la réunion ministérielle de Davos en janvier dernier ont donné un nouvel élan aux négociations.

Depuis, les séances de négociations ont repris de manière intensive pour tous les domaines (agriculture, biens industriels, secteur des services, etc.). Les deux prochains mois seront déterminants pour assurer la conclusion de ce cycle cette année. Les pays développés et les pays en développement devront notamment réussir à s'entendre à propos d'un « accord équilibré » dans les secteurs agricole et industriel. Actuellement, d'importantes divergences persistent : les États-Unis et l'Union européenne estiment que la Chine, le Brésil et l'Inde devraient ouvrir davantage leur marché à l'égard de certains secteurs industriels, alors que les pays en développement considèrent que les pays développés ne font pas suffisamment de concessions en ce qui concerne le secteur agricole.

Si les pourparlers évoluent positivement, un nouveau projet de modalités (par exemple, une formule de réduction tarifaire) pourrait voir le jour d'ici la fin d'avril 2011. La finalisation des accords pourrait avoir lieu d'ici la prochaine conférence ministérielle des 153 pays membres de l'OMC qui se tiendra à Genève en décembre 2011. Toutefois, de nombreux analystes tiennent cet échéancier pour trop ambitieux. D'ailleurs, bien conscient de la situation, le directeur de l'Organisation mondiale du commerce, M. Pascal Lamy, jugeant le rythme actuel des travaux trop lent, a demandé aux délégués et représentants intéressés, le 22 février dernier, « une accélération majeure des négociations ».

Source : Site Internet de l'Organisation mondiale du commerce; *Bridges Weekly Trade News Digest*, 18 février 2011